



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-05/07

Millonfosse, le 31 mai 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, renouvellement couche de surface sur la RD158 le jeudi 20 juin 2024 (1 journée) , route de Bousignies par l'Entreprise EIFFAGE.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation **route de Bousignies sera barrée** (sauf riverains) sur toute l'emprise du chantier à partir du 19 juin jusqu'au 5 juillet , et alternée manuellement.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier le **jeudi 20 juin 2024**.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

Gérald THURU
Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr